

## La hausse des cotisations mensuelles de l'ACEP

### Questions et réponses

#### 1— Pourquoi l'ACEP est-elle en déficit?

Traditionnellement, l'ACEP a pu composer avec des budgets déficitaires et dépenser avec parcimonie. Alors que le nombre de membres augmentait, les coûts d'exploitation pouvaient être absorbés chaque année; pendant la plupart des années, un petit surplus a même pu être mis de côté. Ceci a permis de geler les cotisations au cours de 19 des 20 dernières années. Mais désormais, le nombre de membres a chuté en raison des compressions budgétaires. Depuis 2012, nous avons perdu 1 000 membres. Les revenus, qui proviennent presque exclusivement des cotisations, ont également chuté de 420 000 \$.

Les demandes de services ont augmenté :

- plus de causes de représentation individuelle touchant le harcèlement, les demandes d'accommodement, des griefs de différents types;
- plus de demandes de renseignements provenant de nos membres qui font face à des changements dans leurs milieux de travail;
- un recours accru au processus d'arbitrage résultat d'un état de confrontation créé par l'employeur;
- plus d'actions concertées avec d'autres syndicats afin de protéger les droits qui sont similaires pour les employés de la fonction publique et;
- plus de dépenses afin de permettre à plus de membres de participer à la vie de l'organisation.

Depuis 2012, l'ACEP a perdu 1 000 membres et ses revenus ont chuté de 420 000 \$.

#### 2 – De combien est le déficit?

Ces projets décrits plus haut ont accru les dépenses budgétaires de l'ACEP. Si on ajoute à ces dépenses le déclin anticipé de nos revenus de cotisations en raison des membres excédentaires ou acceptant un départ volontaire, le déficit anticipé pour 2012-2013 dépassait 900 000 \$. Le déficit aurait été beaucoup plus élevé si le Comité des finances de l'ACEP n'avait pas coupé 500 000 \$ de plus dans le budget 2012-2013. Le Comité a coupé un montant additionnel de 200 000 \$ dans le budget 2013-2014 qui sera proposé aux membres cet automne.

### 3 – Pourquoi hausser les cotisations?

Le fonds de réserve de l'ACEP a été utilisé pour couvrir les déficits récents et il a été vidé. L'ACEP ne peut plus comprimer ses dépenses à moins de réduire les services.

### 4 – Que se passera-t-il si la hausse est acceptée?

Nous serons en mesure de maintenir le niveau et la qualité des services auxquels s'attendent les membres de l'ACEP. La hausse des cotisations va permettre en partie de couvrir la baisse des revenus de cotisations que nous vivons en raison de la réduction du nombre de nos membres. L'ACEP a perdu 1 000 membres depuis le budget fédéral 2012. En outre, nous pourrions réduire notre déficit et devrions pouvoir équilibrer notre budget d'ici 2015.

### 5 – Que se passera-t-il si la hausse est rejetée?

Nous avons entendu vos commentaires lors des votes précédents sur la hausse des cotisations et nous avons fait nos devoirs : nous avons coupé encore plus dans les

Si la hausse des cotisations est rejetée, l'ACEP devra envisager une fusion avec un autre syndicat de la fonction publique.

dépenses de l'ACEP et nous avons réparti la hausse proposée sur une plus longue période et réduit le montant demandé. Alors que l'ACEP proposait une hausse unique de 15 \$ par mois, la proposition actuelle est de hausser les cotisations sur deux années - 8 \$ le 1<sup>er</sup> septembre 2013 et 5 \$ le 1<sup>er</sup> septembre 2014 - pour un total de 13 \$. Nous vous demandons également de voter sur une proposition séparée pour une hausse annuelle à compter de 2015 qui sera basée sur l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC). Si cette hausse est acceptée, nous n'aurons plus besoin de refaire cet exercice et vous assurerez à votre syndicat les moyens de vous représenter

efficacement et de vous offrir les services dont vous avez besoin.

Toutefois, si la hausse est rejetée l'ACEP ne pourra maintenir le même niveau de service. Si le Comité exécutif national (CEN) estime qu'il ne peut plus fonctionner dans l'intérêt supérieur de ses membres, il devra envisager sérieusement une fusion avec un autre syndicat de la fonction publique afin de s'assurer que les membres continuent à recevoir les services dont ils ont besoin. (Ce n'est pas la seule option, mais une suggestion sur laquelle nous devons nous pencher sérieusement.)

Une réunion d'urgence du CEN devra être convoquée à la fin juin afin de revoir le budget 2013-2014 et d'y apporter des amendements avant qu'il ne soit proposé pour adoption aux membres en septembre.

Nous considérons à long terme devoir établir une consultation en profondeur avec les membres sur l'avenir de l'ACEP et discuter du type d'association professionnelle que nous désirons et ce que nous sommes prêts à payer pour ces services additionnels.

## 6 – Quelle est la hausse demandée?

La proposition qui vous est soumise est de hausser les cotisations d'un montant de 8 \$ par mois et par membre à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 et une hausse additionnelle de 5 \$ par mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, faisant passer votre cotisation à 43 \$ par mois cette année et 48 \$ par mois l'an prochain. Cela vise à s'attaquer au déficit existant.

En outre, vous êtes appelé à voter séparément sur une deuxième proposition qui ferait qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, et le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année subséquente, vos cotisations seront augmentées d'un pourcentage égal à l'Indice des prix à la consommation (IPC) publié en juin de la même année par Statistique Canada. Cette deuxième proposition vise à mettre en place un processus qui évitera que les membres aient à faire face à une situation financière critique exigeant une hausse soudaine des cotisations.

---

Proposition no. 1 :  
hausser les cotisations  
d'un montant de 8 \$ par  
mois et par membre à  
compter du 1<sup>er</sup>  
septembre 2013 et une  
hausse additionnelle de 5  
\$ par mois à compter du  
1<sup>er</sup> septembre 2014.

---

Nous souhaitons vous rappeler que les cotisations de l'ACEP n'ont pas été majorées depuis 2005. En tant que membre de l'ACEP, vos cotisations sont les moins élevées de tout le secteur public fédéral et, même après la hausse, vos cotisations resteront parmi les moins élevées. Lisez la section « [Comment se comparent mes cotisations avec celles d'autres syndicats de la fonction publique](#) » à la fin de ce document.

## 7 – Est-ce que nos cotisations vont continuer à augmenter?

Toutes les hausses de cotisations doivent être soumises aux membres de l'ACEP pour votre approbation. C'est la première hausse des cotisations proposée à l'ACEP au cours depuis 2005. D'autres syndicats de la fonction publique fédérale réclament ponctuellement des hausses des cotisations de leurs membres. La hausse des cotisations en fonction de l'IPC, qui est la deuxième proposition soumise aux membres, ne sera mise en œuvre que si les membres votent en faveur; par la suite, elle sera automatiquement appliquée tel que proposé.

Nos budgets des années précédentes ont toujours été modérés. Les dépenses ont augmenté de façon progressive au fil des ans alors que le nombre de membres, et, par

conséquent les revenus provenant des cotisations des membres, se sont accrus. Toutefois, depuis le budget fédéral de 2012, nos revenus diminuent, mais nos dépenses n'ont pas diminué au même rythme afin de maintenir les services aux membres. [Voyez le graphique comparant les dépenses de l'ACEP en 2006 et en 2012.](#)

## 8 – Et que se passe-t-il avec la négociation collective?

L'ACEP a dû recourir à l'arbitrage pour tous ses membres durant la dernière ronde. Les préparatifs ont débuté il y a deux ans, et cette ronde a été particulièrement difficile. Tout ceci a contribué à accroître les coûts de la négociation. Les membres des groupes TR et Bibliothèque du Parlement ont reçu des hausses comparables aux autres employés

Proposition no. 2 : à compter du 1er septembre 2015, et le 1er septembre de chaque année subséquente, hausser vos cotisations d'un pourcentage égal à l'Indice des prix à la consommation.

de la fonction publique, mais fait des gains sur d'autres enjeux importants. Les membres du groupe EC ont reçu une hausse plus importante, en raison de l'ajout d'un échelon qui équivaut à une augmentation de 3,45 % de leur échelle salariale, car le conseil arbitral a reconnu la présentation faite par l'ACEP que les membres EC étaient sous-rémunérés par rapport aux emplois de même type dans le secteur privé et public. Lisez le document [« Les améliorations aux trois conventions collectives des membres de l'ACEP »](#) pour de plus amples détails.

Nous nous préparons pour la prochaine ronde et nous savons qu'elle sera difficile. Les membres de l'Association professionnelle des agents du service extérieur font actuellement face à une impasse dans leurs négociations et ont entrepris des moyens de pression afin de forcer un retour à la table. À l'Alliance de la Fonction publique du Canada, les quelque 7 000 membres du groupe FB sont également en négociations et le Conseil du Trésor a décidé, de manière inhabituelle, de déposer son offre finale le 26 avril, même si la Commission d'intérêt public n'avait pas encore rendu son rapport.

Dans son dernier budget, le gouvernement a annoncé qu'il souhaite aligner nos conditions de travail avec celles en vigueur dans le secteur privé, en ciblant particulièrement les salaires, avantages et congés de maladie. Nous devons avoir les ressources nécessaires pour nous préparer à ces difficiles négociations.

## 9 – Que faire si je rencontre des difficultés pour voter?

Si vous ou un collègue avez des difficultés à enregistrer votre vote, SVP contactez le bureau national de l'ACEP par courriel : [ecomunications@acep-cape.ca](mailto:ecomunications@acep-cape.ca) ou téléphone : 613-236-9181 ou 1-800-265-9181. Les employés du bureau national vont s'assurer que toutes les étapes seront suivies pour vous permettre de voter. Nous avons prévu une procédure vous permettant de voter par bulletin papier si, pour des raisons techniques ou autres, il vous était impossible de voter de façon électronique. Consultez le document « [Comment se tiennent les votes à l'ACEP](#) » pour de plus amples détails.

## 10 – Est-ce que le CEN recommande de voter en faveur de la hausse?

Le Comité exécutif national recommande que vous approuviez la hausse des cotisations telle que proposée par le Comité des finances. Les membres du CEN sont le président de l'ACEP, le vice-président EC/BdP, le vice-président TR, les présidents de sept sections locales – incluant deux sections régionales —, deux délégués syndicaux et trois membres réguliers. Ils ont examiné avec attention la situation financière de l'ACEP et ils estiment que la hausse proposée des cotisations est dans l'intérêt de leurs collègues.

---

Le Comité exécutif national recommande que vous approuviez la hausse des cotisations telle que proposée par le Comité des finances.

---

## 11— À quel moment la hausse entrera-t-elle en vigueur?

Si acceptée, la hausse devrait normalement entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2013 et être reflétée sur votre dernier chèque de paie de ce mois

## **12— Comment se comparent les cotisations de l'ACEP à celles des autres syndicats de la fonction publique?**

Dix-sept agents négociateurs ont le Conseil du Trésor comme employeur de leurs membres. Chacun de ces agents négociateurs établit ses propres cotisations. L'ACEP a toujours été fière de fournir des services de premier ordre à ses membres tout en gérant ses fonds de façon responsable, de telle sorte que les cotisations de ses membres sont parmi les moins élevées au sein de la fonction publique fédérale. Si les membres approuvent la hausse des cotisations recommandée, l'ACEP pourra continuer de s'en féliciter.

Afin de démontrer la véracité de nos dires, nous avons dressé un tableau où nous comparons les cotisations versées par les membres d'autres agents négociateurs avec celles des membres de l'ACEP. Pour en arriver à ses chiffres, nous nous sommes fondés sur les renseignements objectifs fournis par le Conseil du Trésor sur son site Web. De plus, nous avons confirmé ces données auprès des agents négociateurs visés, autant que possible.

Nous avons choisi le salaire d'un membre EC-06, au milieu de l'échelle salariale, pour examiner les différences de cotisations entre les agents \*, car les membres EC-06 sont près de 3 000 et constituent l'une des subdivisions les plus nombreuses au sein de l'ACEP. Ainsi, un employé gagnant 88 414 \$ paiera 43 \$ de cotisations en tant que membre de l'ACEP à compter de septembre 2012 et 48 \$ à compter de septembre 2014, si les membres approuvent la hausse des cotisations. Voir ci-dessous de quelle façon cette cotisation se compare avec celles des employés représentés par d'autres agents négociateurs qui ont un salaire du même ordre...

(Prière de noter qu'en ce qui concerne les agents négociateurs dont les cotisations sont à caractère variable, les niveaux de classification et de salaire employés pour établir la comparaison sont mentionnés. Les salaires indiqués étaient ceux en vigueur en juin 2012.)

<b>Syndicat</b>	<b>Cotisation mensuelle</b>
L'Association canadienne des agents financiers	50,00 \$
L'Association des juristes de justice	53,36 \$ (LA-1 : 85 381 \$)
L'Association canadienne du contrôle du trafic aérien	109,14 \$ (AI-4 : 87 314 \$)
ACEP	35 \$ cette année 43 \$ en 2013-2014 48 \$ en 2014-2015 (si les hausses sont approuvées)
L'Association des pilotes fédéraux du Canada	117,01 \$ (CAI-3 : 87 961 \$)
La Guilde de la marine marchande du Canada	96,00 \$
L'Association des professeurs des collèges militaires du Canada	71,15 \$ (UT-3 : 87 468 \$)
Les Travailleurs et travailleuses canadien(ne)s de l'automobile	122,34 \$ (RO-6 : 83 890 \$)
Le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier	113,75 \$ (OFO-19 : 71 125 \$)
L'Association des Chefs d'équipes des chantiers maritimes du gouvernement fédéral	75,00 \$
Le Conseil des métiers et du travail du chantier maritime du gouvernement fédéral est	72,00 \$
Le Conseil des métiers et du travail du chantier maritime du gouvernement fédéral ouest	85,00 \$ (MTG-1 : 71 908 \$)
La Fraternité internationale des ouvriers en électricité	122,50 \$ (EL-08 : 88 938 \$)
L'Association professionnelle des agents du service extérieur	95,36 \$ (FS-3 : 85 500 \$)
L'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada	55,56 \$
L'Alliance de la Fonction publique du Canada**	102,15 \$ (IS-5 : 88 214 \$)
Le Syndicat des agents correctionnels du Canada	113,96 \$ (CX-2 : 70 131 \$)

\*Les cotisations syndicales sont établies par les agents négociateurs et calculées selon soit un taux fixe, soit un pourcentage du salaire de l'employé. Les calculs sont fondés sur les échelles salariales les plus récentes disponibles sur le site Web du Conseil du Trésor.

\*\*Veuillez noter que les cotisations des membres de l'Alliance de la Fonction publique équivalent à 0,9007 % de leur salaire, pourcentage auquel s'ajoutent les cotisations de l'élément et de la section locale dont les membres font partie. En ce qui concerne ce poste précis, le montant total des cotisations équivaut à 1,39 % du salaire brut.